

SUPPORTS DE FORMATION DU GCE -  
RAPPORTS BIENNAUX ACTUALISÉS

**Dispositifs institutionnels**



# Acronymes

---

- **CGE** Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- **CN** communication nationale
- **FEM** Fonds pour l'environnement mondial
- **GES** gaz à effet de serre
- **MAAN** mesure d'atténuation appropriée au niveau national
- **ONG** organisation non-gouvernementale
- **PAECN** Programme d'aide à l'établissement des communications nationales
- **PCN** première communication nationale
- **PE** protocole d'entente
- **RBA** rapport biennal actualisé
- **SCN** seconde communication nationale
- **TCN** troisième communication nationale



## Sommaire

---

- I. Introduction
- II. Mise en place de dispositifs institutionnels durables
- III. Outils pour la mise en place de dispositifs institutionnels durables
- IV. Bonnes pratiques et leçons tirées du processus de préparation des CN
- V. La communication d'informations sur les dispositifs institutionnels dans les RBA



## Cible et objectif des supports de formation

---

- Ces supports de formation sont destinés aux personnes impliquées dans la préparation des RBA et des CN.
- L'**objectif** de cette présentation est de :
  - Présenter les dispositifs institutionnels transversaux qui permettront la préparation efficace des RBA, y compris les rapports d'inventaires nationaux et les CN, en s'inspirant des leçons tirées du processus de CN et d'exemples pertinents;
  - Décrire la structure possible des rapports sur les dispositifs institutionnels au sein des RBA;
  - Explorer de quelle manière les pays peuvent utiliser les dispositifs institutionnels existants, dans la mesure où ceux-ci sont appropriés.



## Cible et objectifs des supports de formation (suite)

---

- Les leçons tirées ainsi que les bonnes pratiques présentées sont tirées des documents suivants:
  - Supports de formation actualisés du GCE et résultats de précédentes enquêtes du CGE;
  - CCNUCC « Guide des ressources pour la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I »;
  - Leçons et expériences tirées de la préparation des CN par le PAECN;
  - Travail en cours en vue de l'institutionnalisation des activités relatives aux changements climatiques dans les pays.
- L'objet principal de ces supports de formation est le **processus d'établissement du RBA**, et non ses composantes spécifiques.



## I.1 Introduction : Importance des dispositifs institutionnels

---

- Par la **décision 2/CP.17**, les Parties ont adopté les Directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention que les pays en développement doivent utiliser afin de préparer leurs RBA, en tenant compte de leurs propres priorités, objectifs et capacités de développement, ainsi que leur situation nationale (FCCC/CP/9/Add.1, paragraphe 41, b).
- Ces directives invitent les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à fournir, en accord avec leurs capacités et le niveau de soutien pour la communication d'informations, leur CN la plus récente actualisée dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels les « Informations sur la situation nationale et les **dispositifs institutionnels relatifs à l'établissement en continu des communications nationales** ».
- Des dispositifs institutionnels efficaces sont d'importance pour la présentation cohérente, transparente, complète et en temps voulu des informations.



## I.1 Introduction : Importance des dispositifs institutionnels (suite)

---

- Des dispositifs institutionnels efficaces sont d'autant plus importants pour la préparation des RBA que la fréquence de la communication d'informations impliquée par ces rapports est augmentée.
- Les dispositifs institutionnels devront être **adaptés aux exigences particulières des RBA ainsi qu'à la situation nationale des Parties non visées à l'annexe I et à leur niveau de soutien, et devraient s'appuyer sur des dispositifs institutionnels existants**, le cas échéant.
- La préparation d'un RBA tous les deux ans nécessitera possiblement que les Parties non visées à l'annexe I fassent la transition de leurs dispositifs institutionnels souvent temporaires employés pour la préparation des CN, vers un processus plus **continu et durable impliquant des équipes nationales permanentes**.
- Le FEM fournira le financement nécessaire pour l'établissement des RAB, y compris pour les dispositifs institutionnels.



## I.2 Introduction : Objectif des dispositifs institutionnels

---

- Les dispositifs institutionnels englobent le cadre juridique, institutionnel et de procédure requis pour la communication nationale d'informations, y compris les RBA et les CN, à la CCNUCC.
- Les dispositifs institutionnels peuvent aider les Parties à :
  - Répondre aux exigences en matière de communication d'informations;
  - Davantage développer les capacités nationales et assurer la durabilité des processus de communication d'informations;
  - Informer les décideurs politiques nationaux et internationaux à divers niveaux.
- Compte tenu de la nature interdisciplinaire des changements climatiques, l'établissement des RBA et des CN peut renforcer dans son ensemble le processus national d'élaboration de politiques en rapport aux changements climatiques en :
  - Améliorant la coordination;
  - Sensibilisant les diverses institutions privées (par ex. les syndicats) et publiques (par ex. les comités interministériels);
  - Facilitant les consultations et la mise en relation des parties prenantes.





## I.3 Introduction : Défis des dispositifs institutionnels

---

- Les pays en développement ont eu à faire face à un certain nombre de défis liés aux dispositifs institutionnels lors de la préparation de leurs CN. Il y a de fortes chances que nombre de ces défis, dont les suivants, se présentent aussi lors du processus de préparation des RBA :
  - Le besoin d'améliorer les capacités institutionnelles et individuelles à la fois techniques et financières;
  - Les défis posés par la coordination (par ex. les confusions relatives à l'agence directrice, les difficultés à impliquer les parties prenantes pertinentes);
  - Des garanties de haut niveau insuffisantes ou un leadership lacunaire pour le processus global de communication d'informations;
  - Une dépendance excessive à l'égard du conseil d'experts et de consultants externes;
  - Des difficultés à collecter les données;
  - Le manque de ressources humaines et financières;
  - Les difficultés liés à la mise en place d'équipes techniques nationales durables et maintien des capacités et de l'expertise (les équipes sont souvent réduites, elles multiplient les responsabilités et fonctionnent avec des ressources limitées);
  - Le besoin d'un système statistique amélioré et de meilleures données d'entrée;
  - Une documentation et un archivage des méthodes et sources des données insuffisants pour maintenir un processus et une mémoire institutionnelle stables.



## I.3 Introduction : Nouveaux défis potentiels des dispositifs institutionnels

---

- En sus des défis communs existants, la fréquence de l'établissement des RBA peut faire apparaître de nouveaux défis pour les pays en développement, Parmi lesquels :
  - Une difficulté à mettre en place une équipe permanente dotée de l'expertise nécessaire;
  - Une charge de travail additionnelle pour un organe national de coordination;
  - Un besoin de formation pour améliorer les capacités;
  - Des échéances plus courtes créant une pression supplémentaire;
  - Le besoin de trouver des ressources financières et d'accéder plus rapidement aux financements;
  - Au niveau national, le besoin d'engagement de la part du gouvernement de se conformer au processus de communication d'informations régulier et d'établir des processus de prise de décisions et d'approbation;
  - Le besoin de sensibiliser, informer et communiquer au sujet du processus des RBA sur le plan interne;
  - L'assurance qualité et le contrôle qualité;
  - Une difficulté à mettre à jour l'inventaire de manière plus régulière.



## I.4 Introduction : Opportunités potentielles des dispositifs institutionnels

---

- Tandis que l'augmentation de la fréquence de la communication d'informations imposée par les RBA implique des nouveaux défis, cette nouvelle exigence de communication d'informations offre également un certain nombre d'opportunités et peut en fait produire des bénéfices, parmi lesquels :
  - La mise en place d'une seule équipe stable de coordination;
  - L'implication pour le renforcement interne des capacités;
  - L'enrichissement de la mémoire institutionnelle;
  - L'amélioration des processus d'archivage;
  - Une meilleure identification des forces et faiblesses des systèmes de communication d'informations et un désir nourri de régulièrement les améliorer;
  - Economies potentielles grâce à une dépendance réduite à l'égard des consultants et des experts externes.



## I.4 Introduction : Opportunités potentielles des dispositifs institutionnels (suite)

---

- En outre, l'augmentation de la fréquence de la communication d'informations peut également contribuer à :
  - Améliorer la coordination interne et intersectorielle en rapport aux changements climatiques;
  - Accroître la prise de conscience nationale par rapport aux changements climatiques et améliorer l'intégration des politiques relatives aux changements climatiques dans les politiques de développement plus larges;
  - Augmenter la sensibilisation internationale aux activités nationales, aux besoins techniques et de renforcement des capacités du pays, ainsi qu'aux possibilités d'investissement (par ex. dans ses MAAN).



## II.1 Mise en place de dispositifs institutionnels durables : étapes principales

---

- Il est d'importance cruciale qu'un pays mette en place des **dispositifs institutionnels durables** qui tiennent compte de sa situation nationale, de ses capacités et de ses compétences, afin de permettre un établissement progressif, régulier et continu des RBA.
- Les dispositifs institutionnels durables devraient englober les étapes clés suivantes :
  - **Planification :**
    - Nommer des équipes, identifier les organisations participantes;
    - Mettre en place des mécanismes de coordination, se mettre d'accord sur un processus d'approbation;
    - Déterminer les allocations de fonds et un budget.
  - **Préparation :**
    - Tenir les premières réunions de coordination, consulter les parties prenantes, se mettre d'accord sur un calendrier et des étapes;
    - Superviser le calendrier et les étapes, tenir des réunions de contrôle;
    - Collecter et valider les données pertinentes.



## II.1 Mise en place de dispositifs institutionnels durables : étapes clés (suite)

---

- **Communication d'informations :**
  - Compiler et finaliser les informations, réviser les projets de documents;
  - Mettre en forme et créer un document complet en prévision de son approbation et de sa présentation.
- **Documentation et archivage :**
  - Etablir des procédures assurant une documentation et un archivage réguliers et systématiques afin d'accroître la transparence et assurer la durabilité du processus.
- **Évaluation :**
  - Identifier les leçons tirées, les forces et faiblesses, ainsi que les possibilités d'amélioration.
- **Processus national de consultation :**
  - Valider le rapport via des consultations avec les parties prenantes nationales.



## II.2 Mise en place de dispositifs institutionnels durables : responsabilités de l'organisme national de coordination

---

- Il est recommandé qu'**un seul organe** soit désigné comme responsable de la coordination et de la gestion globales du processus d'établissement du RBA (et de la CN).
- La principale responsabilité de cet organe est la **coordination globale** de l'établissement des RBA, dont les tâches clés sont :
  - Planifier et mettre en œuvre toutes les activités de coordination et de consultation avec les parties prenantes gouvernementales et, le cas échéant, non-gouvernementales;
  - Identifier toutes les institutions et équipes qui seront impliquées dans l'établissement du RBA, et mettre en place les arrangements de travail officiels requis;
  - Répartir les responsabilités pour toutes les composantes du RBA en définissant une orientation claire pour chaque section, et établir un processus officiel d'approbation;
  - Développer et surveiller un calendrier et un échéancier pour l'établissement du RBA comprenant des jalons et des dates d'échéance spécifiques.



## II.2 Mise en place de dispositifs institutionnels durables : responsabilités de l'organisme national de coordination (suite)

---

En complément, l'organisme national de coordination est responsable des tâches suivantes :

- Identifier les contraintes et lacunes, ainsi que les besoins correspondants en matière de ressources financières, de technologies et de renforcement des capacités, y compris décrire le soutien requis et le soutien reçu;
- Tenir les comités de gestion et les équipes de travail informés de l'avancée et des questions pouvant apparaître;
- Développer et mettre en application des stratégies d'assurance qualité et de contrôle qualité pour l'ensemble du RBA;
- Gérer l'ensemble du budget alloué à l'établissement du RBA;
- Compiler et intégrer toutes les parties du RBA en un document complet et cohérent;
- Développer et maintenir un système d'archivage afin de garantir une mémoire institutionnelle et documenter toutes les données d'activité et les méthodes utilisées de manière complète et systématique;
- Collecter et maintenir des registres statistiques;
- Procéder à un exercice d'évaluation pour identifier les leçons clés et les zones d'amélioration nécessaire;
- Tenir compte des résultats du processus de consultation et d'analyse internationales (ICA).





### III.1 Outils pour la mise en place des dispositifs institutionnels durables : modèles

---

- Les pays peuvent envisager d'utiliser divers outils afin d'organiser et définir leurs dispositifs institutionnels.
- Un exemple d'outil que les Parties peuvent utiliser afin de mettre en place des dispositifs institutionnels durables est une série de **modèles** prédéfinis.
- Ces modèles ont initialement été développés par l'EPA américaine, puis adaptés par le CGE afin d'aider les équipes nationales à évaluer et documenter les forces et faiblesses des dispositifs institutionnels existants, le but étant d'assurer une continuité et une intégrité, de promouvoir une institutionnalisation et faciliter la priorisation des futures améliorations. Les modèles présentent en particulier les caractéristiques suivantes : ils
  - Se concentrent sur la documentation de l'information essentielle en un format concis;
  - Standardisent les tâches;
  - Appuient la définition claire des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes;
  - Prennent en considération les niveaux variables des capacités nationales;
  - Offrent un système objectif et efficace pour l'identification des priorités des futures améliorations;
  - Permettent une présentation cohérente, transparente, complète et en temps voulu des informations;
  - Servent de point de départ pour les équipes futures;
  - Créent de la transparence au niveau des dispositifs institutionnels d'une Partie.



## III.1 Outils pour la mise en place des dispositifs institutionnels durables : modèles (suite)

- Le CGE a adapté un des modèles de l'EPA américaine pour l'évaluation du potentiel d'atténuation et l'a inclus dans les supports de formation. Ce modèle est disponible ici : [http://unfccc.int/files/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/training\\_material/methodological\\_documents/application/msword/module\\_g-b\\_-\\_institutional\\_arrangements.doc](http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/application/msword/module_g-b_-_institutional_arrangements.doc)
- Les modèles se prêtent aux inventaires de GES et à l'évaluation du potentiel d'atténuation, mais ils peuvent aussi être de manière générale utilisés pour les RBA.



### Template 1: Institutional Arrangements

- 1: Institutional Arrangements
- 2: Methods and Data Documentation
- 3: Description of QA/QC Procedures
- 4: Description of Archiving System
- 5: Key Category Analysis
- 6: National Inventory Improvement Plan

#### Country Representative Contact Information

|               |  |                 |  |
|---------------|--|-----------------|--|
| Country:      |  | Postal Address: |  |
| Contact Name: |  | Phone Number:   |  |
| Title:        |  | E-Mail:         |  |
| Organization: |  | URL:            |  |

Source:  
<<http://www.epa.gov/climatechange/Downloads/EPActivities/Complete-Template-Workbook.doc>>.



## III.2 Outils pour la mise en place des dispositifs institutionnels durables : Protocole d'entente (PE)

---

- Il pourrait être utile d'établir un PE ou tout autre format d'accord ou d'acte juridique entre l'organe de coordination et les autres institutions nationales impliquées dans le processus du RBA afin de définir les responsabilités, répartir les tâches, etc.
- Voici une proposition de structure pour un tel PE, accord ou acte :

I. OBJECTIFS

II. AUTORITÉS ET ACTIVITÉS CORRESPONDANTES

III. DISPOSITIONS

IV. POINTS DE CONTACT

V. DURÉE DE L'ENTENTE



## IV. Bonnes pratiques et leçons tirées de la préparation des CN

---

- D'après les documents et analyses produits par le PAECN, cinq leçons clés avec d'importantes implications pour l'établissement des dispositifs institutionnels pour les RBA ont été tirées de la préparation des CN.
- Ces leçons s'inscrivent dans les catégories suivantes :
  - Etablissement de dispositifs nationaux juridiques et formels;
  - Sélection d'un organe de direction adapté;
  - Implication des parties prenantes;
  - Développement des capacités institutionnelles et techniques au sein du pays;
  - Maintien d'un organe de coordination motivé et stable.



## IV.1 Bonnes pratiques et leçons tirées de la préparation des CN : Etablissement de dispositifs nationaux juridiques et formels

---

- Un mandat officiel ou juridique peut augmenter le rôle coordinateur et superviseur et le degré d'autorité des institutions mandatées en désignant l'organisme de coordination officiel ainsi que les autres institutions impliquées.
- Un mandat officiel ou juridique peut faciliter les diverses étapes du processus d'approbation.
- Un mandat officiel ou juridique peut contribuer à faciliter la désignation de l'organe de coordination, en particulier la désignation des points focaux et des représentants permanents parmi les parties prenantes concernées.
- Un mandat officiel ou juridique est, évidemment, uniquement efficace lorsqu'il est mis en application.



## IV.2 Bonnes pratiques et leçons tirées de la préparation des CN : sélection d'un organe de direction adapté

---

- La **localisation** de l'organe national de coordination au sein du gouvernement est un facteur clé, car il influe sur l'efficacité des dispositifs institutionnels et, en particulier, sur la force du mandat de l'organe et sur sa capacité à mener à bien la coordination interministérielle.
- L'importance de la localisation relève de l'influence qu'elle exerce sur l'intégration du RBA dans les processus globaux de planification en matière de changements climatiques.
- La localisation de l'organe national de coordination sera différente d'un pays à l'autre. L'organe de coordination était typiquement localisé au sein du ministère responsable des changements climatiques et/ou des questions environnementales, ou au sein d'organisations ou d'agences spécifiques responsables de la coordination des politiques relatives aux changements climatiques.



### IV.3 Bonnes pratiques et leçons tirées de la préparation des CN : Implication des parties prenantes

---

- L'implication d'un **large nombre de parties prenantes** est très importante pour les processus des CN et des RBA.
- Compte tenu de leur fréquence augmentée, l'établissement des RBA peut contribuer à établir une **plus grande continuité et institutionnalisation** du processus d'élaboration de rapports ainsi que des processus de collaboration et l'échange d'informations.
- Il est important de définir des **rôles et des responsabilités clairs** tout au long d'un processus multi-parties, afin d'assurer que ce processus puisse produire des résultats efficaces et fournir des connaissances utiles aux acteurs impliqués.
- Il est recommandé d'identifier des **mesures incitatives pour garantir la participation continue** des parties prenantes.
- Les pays impliquent de plus en plus de groupes d'ONG, y compris du secteur privé, ce qui permet d'accéder à l'information et de sensibiliser à la communication d'informations.



## IV.4 Bonnes pratiques et leçons tirées de la préparation des CN : développement des capacités institutionnelles et techniques au sein du pays

---

- Les pays en développement se sont **souvent reposés sur l'aide de consultants et d'experts externes** pour la préparation de leurs CN. Cette habitude a :
  - Freiné le renforcement des capacités techniques et institutionnelles;
  - Entraîné une perte au niveau de l'apprentissage que le ministère et la Partie auraient pu tirer du processus de communication d'informations ainsi qu'au niveau des informations et données collectées et de l'amélioration de capacités précises.
- Le développement des capacités internes peut contribuer à éviter cette dépendance et encourager la stabilité des institutions et de leur personnel.
- Compte tenu du fait que les RBA et CN requerront vraisemblablement l'établissement progressif d'**équipes permanentes de coordination**, la possibilité est aujourd'hui donnée de faire en sorte que les Parties investissent dans le renforcement de leurs propres capacités sur le plan technique et juridique et dans la constitution d'une mémoire institutionnelle.
- La propriété institutionnelle est un facteur clé pour la durabilité de l'ensemble du processus d'élaboration des CN et RBA.





## IV.5 Bonnes pratiques et leçons tirées de la préparation des CN : Maintien d'un organe de coordination motivé et stable

---

- La **continuité au niveau du personnel et de la planification de la relève** de l'organe national de coordination est essentielle afin d'éviter toute perte d'expérience, de compétences, d'information et de mémoire institutionnelle.
- Même si le recrutement et le maintien du personnel pour les processus de communication d'informations se sont avérés difficiles pour les CN, il est important qu'un personnel dédié soit maintenu pour les RBA en raison de la fréquence augmentée des communications.
- Il est fondamental d'assurer qu'un personnel national dédié et compétent soit recruté pour l'organe de coordination et que des rôles et responsabilités clairement définis et un temps suffisant leurs soient alloués afin de pouvoir coordonner les intrants et les activités de toutes les parties prenantes.



## V. La communication d'informations sur les dispositifs institutionnels dans les RBA

---

- S'il a été notifié que les pays en développement doivent décrire leurs dispositifs institutionnels dans leurs RBA et CN, ils jouissent cependant d'une certaine flexibilité quant au choix du niveau d'information qu'ils entendent fournir.
- Au-delà de répondre aux exigences en matière de rapports, la description des dispositifs institutionnels des Parties au sein des RBA et CN est également **d'importance pour le partage des informations et des bonnes pratiques** en rapport à la mise en place de dispositifs institutionnels.
- Les Parties peuvent envisager de communiquer les informations suivantes relatives à leurs dispositifs institutionnels :
  - Description globale comprenant la localisation et les processus de coordination et d'engagement pour les parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales;
  - Lien avec les processus plus généraux relatifs aux changements climatiques et à d'autres dispositifs institutionnels en lien avec la Convention;
  - Toutes leçons tirées ou pratiques recommandées, y compris pour le recrutement et le maintien d'un organe national de coordination permanent;
  - Description des ajustements et modifications apportés aux dispositifs institutionnels existants ou nouveaux suite aux RBA;
  - Implications financières;
  - Renforcement des capacités nécessaire dans le cadre des dispositifs institutionnels;
  - Contraintes et lacunes, besoins correspondants en matière de ressources financières, de technologies et de renforcement des capacités, avec une description du soutien requis et du soutien reçu.



## Références

---

- Supports de formation actualisés sur les inventaires nationaux de GES - Mise en place de systèmes de gestion des inventaires nationaux des GES, disponible sur [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/training\\_material/methodological\\_documents/items/349.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php).
- US EPA « Modèles pour les systèmes nationaux : mise en place de systèmes de gestion des inventaires nationaux des GES, disponible sur <http://www.epa.gov/climatechange/Downloads/EPAactivities/Complete-Template-Workbook.doc>.
- PAECN/PNUD « Leçons tirées et expériences tirées de la préparation des communications nationales de Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC », disponible sur <http://ncsp.undp.org/news/lessons-learned-and-experiences-preparation-national-communications-non-annex-i-countries>.



Merci

